

Arrêté n°2024-C- 135

Département du Nord
Arrondissement de Douai
Canton de Douai Sud

Arrêté municipal portant fermeture exceptionnelle du cimetière dans le cadre d'exhumation

Le Maire de la commune,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté portant règlement intérieur du cimetière,
Vu la demande présentée par (**RGPD : donnée privée occultée**), représentée par Les Pompes
Funèbres DIRSON à Somain,

Considérant qu'il est nécessaire de fermer exceptionnellement le cimetière au public afin de
procéder à une opération d'exhumation corps.

ARRÊTE

Article premier : Le cimetière communal de Dechy (Nord) est exceptionnellement fermé
la journée du **mercredi 19 juin 2024**.

Article deuxième : L'entreprise des Pompes Funèbres DIRSON, située 63 rue Pasteur à
Somain (59490) est chargée des travaux et est habilitée à cet effet à intervenir au cimetière
communal à la date précitée.

Article troisième : Monsieur le Maire de Dechy est chargé de l'exécution du présent
arrêté dont copie sera adressée à l'entreprise Pompes Funèbres DIRSON.

Fait en mairie, le 11 juin 2024,

Le Maire, Jean-Michel SZATNY

Télétransmis le 12/06/2024

Publié sur le site de la ville le 12/06/2024